

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 87 (1961)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

atomique, le Centre national de la recherche scientifique, le Centre national d'études des télécommunications, l'Institut d'optique, le Laboratoire central de l'armement, les Laboratoires de physique appliquée, le Centre national de l'automatisation, l'Electricité de France (Direction des études et recherches), le Laboratoire central des industries électriques, l'ONERA.

Les matériels présentés se rattachent aux grandes rubriques suivantes :

- Métrologie et mesure dimensionnelle. Mesure de masses, de températures, de pression, de débit, de temps et en général toutes mesures physiques de précision.
- Mesure électrique et électronique (y compris la transformation ou amplification des mesures). Comptage. Electronique industrielle. Télécommande. Transport des mesures.
- Mesure et contrôle optique, optomécanique et spectrographique. Topographie, photogrammétrie, sismographie. — Contrôle industriel. — Régulation automatique. — Automatisation dans les diverses industries.
- Matériel de mesure, contrôle et régulation pour la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire.
- Mesures de laboratoire, d'analyse chimique, mesures acoustiques.
- Machines analogiques et digitales pour l'exploitation des grandeurs mesurées.

Un congrès international, réalisé avec la collaboration des associations scientifiques intéressées et la participation de nombreux savants étrangers, complètera l'Exposition. Le thème général de ce congrès sera : « Récents progrès par association des techniques mécaniques, électriques, électroniques et nucléaires, dans la mesure, le contrôle et la régulation automatique ».

Un service permanent d'information sur l'Exposition et le congrès fonctionne à l'adresse suivante :

MESUCORA, Service de propagande, 40, rue du Colisée, Paris (8^e). Téléphone BALzac 77.50.

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

VI^e Biennale de Sao Paulo ¹

Nous rappelons aux architectes que le programme de cette manifestation peut s'obtenir au Secrétariat général de la S.I.A., Beethovenstrasse 1, Zurich. Selon le règlement de la Biennale, la sélection des architectes intéressés à exposer des travaux devrait être faite par les sections nationales de l'U.I.A. Nous prions donc les architectes qui ont l'intention d'exposer certaines de leurs œuvres à la Biennale de s'annoncer au Secrétariat général de la S.I.A. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser directement au Secrétariat de la VI^e Biennale, Museu de Arte moderna, Caixa postal 7517, Sao Paulo, Brasil.

¹ Communiqué du secrétariat de la Section suisse de l'U.I.A.

Journée du réglage de l'ASE

Rectification

Au compte rendu paru dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* n° 4 du 25 février, sur la Journée du réglage de l'ASE, nous avons omis de mentionner que M. Andres, électrotechnicien diplômé de la maison Brown Boveri & C^{ie}, à Baden, a parlé non seulement des régleurs électriques de vitesse construits par cette maison, mais également des régleurs du type EREL-STAT, construits par les Ateliers des Charmilles, à Genève, dont de nombreux exemplaires sont actuelle-

ment en service dans diverses centrales suisses et étrangères et donnent également toute satisfaction.

L. H.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION S.I.A.)

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SVIA est convoquée pour le *vendredi 24 mars 1961, à 16 h. 30*, à l'auditoire B 7 de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, avenue de Cour 33, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 1960.
2. Rapport présidentiel.
3. Rapport d'activité.
4. Rapport de gestion :
 - a) Comptes 1960.
 - b) Rapport de vérification des comptes.
 - c) Budget 1961.
5. Elections statutaires :
 - a) Comité.
 - b) Vérificateurs des comptes.
 - c) Délégués à l'assemblée des délégués de la S.I.A.
 - d) Commissions.
6. Divers, propositions individuelles.

Cette assemblée sera suivie, à 18 h., de trois exposés consacrés à l'aménagement du territoire. S'exprimeront sur ce sujet :

- M. J.-P. Vouga, architecte cantonal : « L'aménagement du territoire est-il possible ? »
- M. J. Chevallaž, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture : « L'agriculture et l'aménagement du territoire. »
- M. J.-J. Schwarz, directeur de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie : « Développement industriel et plan d'aménagement. »

Après un apéritif servi à 19 h. 30 au Buffet de la Gare de Lausanne, les participants à cette assemblée voudront bien se retrouver dès 20 h. au Grand Salon du même Buffet de la Gare pour le dîner traditionnel. (Menu à Fr. 10.—.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Création d'une Fondation suisse de prévoyance pour les professions techniques

L'assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a décidé, le 22 octobre 1960, la création d'une Fondation suisse de prévoyance pour les professions techniques.

D'autres associations des professions techniques peuvent également adhérer à cette fondation ; la participation de l'Union technique suisse et de la Fédération des architectes suisses est déjà assurée.

L'acte de fondation et le règlement de l'Institution ont été mis définitivement au point par une commission spéciale, si bien que dans sa séance du 10 février 1961, le Comité central de la S.I.A. a pris les mesures nécessaires pour l'entrée en fonction de l'institution.

Cette fondation de prévoyance comprend une caisse d'épargne qui permet la constitution d'un capital d'épargne et de retraite, et une assurance-risque qui couvre les risques d'invalidité et de décès prématuré. L'assurance-risque sera garantie par les compagnies suisses d'assurances.